

Juin 2023

SOFIAP lance une mesure d'urgence avec un prêt immobilier subventionné à 0% jusqu'à 50 000 € pour les 18/35 ans salariés des entreprises partenaires

Dans un contexte d'évolution forte des taux, l'obtention d'un crédit immobilier est de plus en plus difficile pour tous. Et plus particulièrement pour les jeunes actifs. 74% d'entre eux estiment que leur employeur devrait les aider à devenir propriétaire et 63% seraient prêts à changer d'entreprise pour ce motif (étude opinion way – juin 2022). Le nouvel appel à candidature lancé le 20 juin par SOFIAP a pour ambition de compenser les manquements des dernières annonces du gouvernement en matière d'accès à la propriété.

Absent des conclusions du volet logement du CNR, le prêt subventionné par l'entreprise résout pourtant les difficultés d'accès à la propriété et aux crédits immobiliers.

Avec pour objectif de soutenir les jeunes dans leur parcours vers la propriété en leur offrant des conditions de prêt avantageuses et compétitives à travers leurs employeurs, SOFIAP lance un **Programme de Prêt Immobilier Jeunesse**.

Ce programme est proposé via un nouvel appel à candidature ouvert dès aujourd'hui et jusqu'à fin septembre 2023 aux entreprises engagées dans une démarche RSE et souhaitant attirer ou fidéliser de jeunes talents.

Pour mettre en place ce dispositif les entreprises devront candidater avant le 30 septembre en complétant le formulaire sur <https://www.sofiap.fr/partenaires>.

A ce titre, **SOFIAP s'engage à prendre en charge 50 % du taux d'intérêt des prêts immobiliers** des salariés de 18 à 35 ans en CDI des nouvelles entreprises partenaires, jusqu'à 50 000 € sur 10 ans pour le financement de leur résidence principale. Les entreprises signataires s'engagent également dans cette démarche d'intérêt social en payant les 50% restants.

Une fois la demande de prêt approuvée, les conseillers SOFIAP travailleront en étroite collaboration avec les emprunteurs pour les accompagner dans la concrétisation de leur projet immobilier.

A noter : contrairement à une idée reçue, l'apport n'est pas indispensable. 7% des primo-accédants empruntent sans apport, selon une étude Empruntis d'avril 2023.

Une demande plus forte d'aide au logement par les salariés

Tous les jeunes actifs le savent bien : trouver un logement peut vite relever de la mission impossible. Mais l'employeur peut s'avérer être un véritable allié pour atteindre cet objectif.

Neuf actifs sur dix éprouvent des difficultés à trouver un logement dans une grande ville en France, selon un sondage Opinion Way pour The Boost society en avril 2023. Ces chiffres mettent également en avant que pour un actif sur deux, l'aide au logement est l'avantage le plus attractif que les entreprises peuvent proposer à leurs salariés. Dans ce sens, plusieurs formules et dispositifs existent.

« On constate une hausse de + 6% de prêts subventionnés SOFIAP en ce début d'année par rapport à 2022. Malgré une baisse d'activité du marché de l'immobilier, il est clair que ce nouvel avantage social a un intérêt grandissant et offre ainsi une véritable solution pour les jeunes salariés désireux d'accéder à la propriété. » commente Laurent Permasse Président du Directoire de Sofiap.

SOFIAP a ouvert ce dispositif, initialement réservé à des acteurs de la fonction publique, au secteur privé en lançant un 1er appel à candidature fin décembre 2022. Déjà près d'une quinzaine d'entreprises a été sélectionné et propose cette mesure à leurs salariés (PAPREC, SAGE, SAFRAN Power Unit, SUDALYS, ainsi que des PME).

A PROPOS DE SOFIAP

Créée en 1921, SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété) est à l'initiative du prêt immobilier subventionné en partie par l'employeur auprès des agents publics et des salariés de grandes entreprises, avec plus de 50 000 prêts financés et autant de familles accompagnées dans leur projet de vie.

Filiale de La Banque Postale (majoritaire à 66%) et de la SNCF, SOFIAP est un établissement financier spécialiste de la distribution de crédits aux clientèles affinitaires et statutaires depuis sa création, il y a plus de 100 ans.

SOFIAP distribue des prêts immobiliers aux cheminots de la SNCF et élargit son offre aux clientèles affinitaires et statutaires. En 2014, La Banque Postale devient actionnaire majoritaire aux côtés de la SNCF. Elle apporte les savoir-faire et la sécurité d'un grand groupe bancaire pour permettre à SOFIAP de proposer un service toujours plus exigeant à ses clients.

Un dispositif unique de présence sur les sites des entreprises : avec près d'une centaine de conseillers clientèle SOFIAP, mobiles et disponibles en face à face ou à distance qui se déplacent régulièrement sur les sites partenaires afin d'informer et de mieux conseiller les clients finaux directement ou en proximité de leur lieu de travail.

Forte de son appartenance à La Banque Postale et en lien avec ses valeurs citoyennes, SOFIAP poursuit son engagement pour favoriser l'accession à la propriété des salariés et le maintien du pouvoir d'achat.

CONTACTS PRESSE SOFIAP :

Elisabeth Floc'h : +336 08 82 02 21 - elisabeth.floch@gmail.com

Frédéric Lorey : +336 03 67 45 28 - fredlorey.rp@gmail.com

Tous nos communiqués de presse sur : <https://www.sofiap.fr/espace-presse>
<https://www.linkedin.com/company/sofiap/>